



être salarié et membre d'une association sportive

Par **mimi1965**, le **23/12/2017** à **11:27**

Bonjour, je suis salarié d'une association sport depuis 20 ans. Le dernier bureau en place depuis 8 ans n'invite plus les salariés à l'assemblée générale, refuse que je sois membre et encore plus de faire parti du bureau au prétexte que la loi l'interdit. De plus aucun représentant du personnel dans les réunions et lors de la dernière AG les élus sortants n'ont pas été nommés, et réélus sans être soumis aux votes des adhérents. Est-ce légal ? Quel sont mes recours ? Cordialement

Par **morobar**, le **23/12/2017** à **15:41**

Bonjour,
Tout réside dans les statuts de l'association.
La loi n'interdit pas d'être à la fois adhérent et salarié, mais les statuts peuvent exclure cette dualité.
[citation] De plus aucun représentant du personnel dans les réunions [/citation]
Les réunions de l'association sont réservées aux adhérents concernés et pas aux extérieurs.
En tant que salariés, vous devez si le nombre est atteint, posséder des représentants du personnel qui doivent être reçus par l'organe de décision de cette association, en l'espèce son président.
[citation] lors de la dernière AG les élus sortants n'ont pas été nommés, et réélus sans être soumis aux votes des adhérents [/citation]
S'ils sont réélus, c'est parce que les adhérents votent pour eux. Je ne comprends pas trop votre histoire de "pas nommés" et "réélus sans être élus".

Par **Visiteur**, le **23/12/2017** à **18:08**

Bsr,rnEffectivement, la conseil d'Etat et l'instruction fiscale du 16 février 1999 en limitent le principe en préconisant que les salariés n'aient pas une part prépondérante à la direction de l'association, mais aucune loi n'interdit d'être membre et salarié... Sauf, comme dit "le pêcheur de loup" si les statuts l'interdisent.

Par **mimi1965**, le **23/12/2017** à **18:17**

Bonjourrnphrase confuse.rnen fait, les élus sortants n'ont pas été présenté à l'assemblée, on ne connaît ni leurs noms ni leurs fonctions ils n'y a pas eu de votes non plus et pourtant ils ont été réélus???

Par **morobar**, le **24/12/2017** à **09:34**

Fariboles que tout cela.rnLes adhérents ne sont pas des crétins finis pour voter sans savoir pour qui ni combien.rnJe suppose qu'il est question de cooptation et non de votes.